

Rapport d'activités 2018


& bilan financier

ÉDITORIAL

Chers tous, adhérents, donateurs et amis,

L'ACPE arrive cette année dans une étape importante de son histoire. En effet, nous parvenons désormais à convaincre de plus en plus de personnes que la prostitution des mineurs en France est une réalité que nous avons le devoir urgent de combattre. À travers ses nombreuses actions de sensibilisation et de plaidoyer, nous avons constaté une véritable évolution des postures. Nous savons évidemment qu'un énorme travail reste à accomplir pour faire en sorte que la prostitution des mineurs en France soit aussi décriée que l'est maintenant le "tourisme sexuel". Néanmoins, nous sentons que nous ne pouvons plus nous contenter de dénoncer, et qu'il est grand temps d'apporter une aide concrète aux professionnels et aux familles. En un mot : nous sommes de plus en plus appelés à agir sur le terrain !

L'objectif est de faire en sorte que l'ACPE demeure une association pionnière, avec toujours des projets innovants qui puissent apporter une véritable valeur ajoutée aux activités des autres organisations. L'année 2018 nous a confortés dans cette direction, puisque les nombreuses interactions que nous avons eues avec divers professionnels et organisations nous ont permis de tester l'utilité et la qualité de nos activités. Il s'avère que nous recevons énormément de retours positifs et que nous sommes de plus en plus sollicités par les travailleurs sociaux afin de bénéficier de notre expertise (nous avons réalisé 22 interventions en 2018). Puisse ce rapport d'activités refléter l'énorme travail qui a été réalisé cette année.

J'en profite pour exprimer ma profonde reconnaissance envers tous les adhérents et donateurs qui restent fidèles à notre combat. Leur soutien est essentiel pour la pérennité de l'ACPE, d'autant que le nombre d'adhérents est malheureusement en baisse. De même, nous sommes heureux de pouvoir toujours bénéficier du mécénat de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme – que Noanne Tenneson reçoive nos plus sincères remerciements – et sur l'aide ponctuelle des nombreux bénévoles qui veulent apporter leurs pierres à l'édifice. 

Armelle LE BIGOT MACAUX
Présidente de l'ACPE

La vie de l'équipe

Permanents de l'équipe

En 2018, le CDD d'Arthur Melon est arrivé à terme et a été muté en CDI, pour un poste de secrétaire général. Il fut accompagné dans ses missions par huit volontaires en service civique. Claire Endberg-Bouteille, Lubna Poulet et Bertille Delcros ont pris successivement en charge les questions juridiques (suivi des affaires et accompagnement des parents). Flore Pierre-Michel, Ludmila Haddad et Camille Estournet ont géré la communication et les relations avec les bénévoles. Enfin, Asma Rassouad et Vincent Calamand ont notamment eu pour charge les relations avec les institutions et les dossiers de subvention. Nous les remercions tous chaleureusement pour leurs engagements à nos côtés !



Pôle bénévolat

Parmi les actions qu'ont menées nos bénévoles, nous pouvons notamment mentionner la rédaction d'articles juridiques, un colloque universitaire à Lille, ou encore la préparation de séances de ciné-débat. De par la nature des missions de l'ACPE, les activités bénévoles sont complexes, car il ne peut s'agir uniquement de mener des actions ponctuelles. Au contraire, nos bénévoles doivent être en mesure de monter des projets de communication, de sensibilisation, de recherche ou de collecte de fonds. Par conséquent, l'animation de notre équipe de bénévoles requiert un suivi très attentif de la part de nos permanents, un travail d'ajustement pour s'adapter aux situations individuelles, et un effort pour motiver les bénévoles.

Le pôle plaidoyer et communication

Actions de lobbying

- L'agenda législatif de 2018 a donné l'occasion de mener de nombreuses actions de lobbying auprès du Gouvernement, du Parlement et des administrations publiques. D'une part, le projet de loi de Mme Marlène Schiappa portant sur la lutte contre les violences sexuelles, et, d'autre part, le député Mustapha Laabid a demandé à l'ACPE de l'aider à rédiger une proposition de loi portant spécifiquement sur la prostitution des mineurs. Nous lui avons apporté notre analyse du phénomène, des recommandations, et lui avons suggéré des noms de personnalités à auditionner. **La proposition de loi est désormais écrite et attend d'être inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale !**

Participation aux collectifs associatifs

- **L'ACPE poursuit sa collaboration étroite avec le COFRADE** (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant), dont Armelle Le Bigot-Macaux est également la présidente. C'est avec l'équipe du COFRADE que l'ACPE a mené ses actions de lobbying concernant le projet de loi Schiappa. En réaction à l'inertie du Gouvernement sur la question de l'âge du consentement, l'ACPE a participé à la fondation du Collectif Pour L'Enfance (CPLE), réunissant quelques dizaines d'associations militant sur cette problématique spécifique. Enfin, **l'ACPE participe toujours aux travaux du collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"**.

Guide pratique pour les parents

- En 2017, nous avons édité un guide à destination des professionnels. Cette année, nous avons créé un outil similaire pour aider les parents de victimes. Ce guide sert au repérage des conduites prostitutionnelles, à l'orientation auprès des services de protection de l'enfance et des services de police et de justice, et donne enfin des conseils sur le comportement à adopter avec les victimes. Ce guide a d'ores et déjà reçu un accueil positif de la part des parents que nous connaissons.



Formation et sensibilisation

- L'association est intervenue très fréquemment dans le cadre de modules de formation auprès de professionnels de terrain. Ces formations abordent les questions légales et juridiques, les formes de prostitution, les signes de repérage, les questions psychosociales, etc. Nos partenaires complètent ces modules avec les thèmes du numérique et de la pornographique, de l'accompagnement médico-psychologique, et avec des séances de théâtre-forum. Nous sommes intervenus exclusivement sur sollicitation spontanée des structures, et nous avons, en 2019, l'intention de faire la promotion de ces formations afin d'intervenir encore plus fréquemment.

"Jeunesse à vendre"

- **L'ACPE a activement participé à l'enquête de trois journalistes** qui ont réalisé un documentaire de 70 minutes intitulé **"Jeunesse à vendre"**. Ce film fut diffusé à une heure de grande écoute sur France 5, dans l'émission "Le Monde en Face", présentée par Marina Carrère d'Encausse. L'ACPE a été au cœur de ce projet de documentaire, que nous veillons à faire visionner par un maximum de personnes dans le cadre de séances de ciné-débat.

Nouvel édition de l'état des lieux

- En 2016, nous avons présenté notre toute première étude juridique, état des lieux de la prostitution des enfants en France. Ce document, résumant la somme de connaissances dont nous disposons, a été entièrement refondu pour y apporter davantage de lisibilité et pour ajouter de nouveaux sujets qui n'avaient pas pu être traités il y a deux ans. **Cet état des lieux a été mentionné par divers titres de presse et sites Internet.**



Presse et médias

- Les journalistes ont beaucoup traité de la question prostitutionnelles chez les enfants. Cela est dû notamment à une actualité judiciaire que nous avons relayée, à l'agenda législatif et à un certain effet d'entraînement entre les journalistes. **Nous avons été interviewés ou mentionnés dans les titres suivants** (liste non exhaustive) : AFP, Ouest France, La Croix, Le Monde, Le Figaro, Le Parisien, 20 Minutes, Elle, France Info, RFI, RTL, Europe 1, France Bleu, RMC, France 2, France 3 Ile-de-France, France 5, M6, BFM-TV...

Nouveau colloque

- Le dernier colloque grand public de l'ACPE remontait à novembre 2016, à l'Assemblée nationale, à l'occasion des 30 ans de l'association. Deux ans plus tard, c'est à l'Hôtel de Ville de Paris que nous avons réuni 200 personnes autour de la problématique "Quels défis pour les professionnels ?". Autour d'un format innovant mettant en scène des comédiens, diverses questions ont été soulevées : réponse pénale, accompagnement psychologique, dialogue avec les victimes, etc. Les critiques ont été très positives au sujet de cet événement.

Groupe de parole

- Une dizaine de groupes de parole ont été tenus dans les locaux de l'association, animés par la psychologue Pauline Hauvuy. **Ces groupes ont pour vocation à offrir un espace sécurisant aux parents afin qu'ils puissent échanger et exprimer leurs ressentis.** Les réunions s'articulaient autour de thématiques proposées par l'association. Un questionnaire anonyme de satisfaction nous a permis de nous assurer que les participants avaient apprécié d'y assister.

Concours étudiants

- En 2018, quatre étudiantes en carrière sociale de l'IUT Paris Descartes ont organisé un concours visant à créer des affiches de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des enfants en France. Une remise des prix a eu lieu en avril pour récompenser trois lauréats. Quatre nouvelles étudiantes du même établissement ont pris le relais et ont commencé l'organisation d'un colloque au sein de leur université pour avril 2019. Quant au concours *Don't Look Away*, organisé en partenariat avec ECPAT et la FFTST, l'édition 2018-2019 est innovante, car il s'agit désormais de présenter une vidéo d'une minute pour sensibiliser le grand public, au lieu d'une affiche, comme précédemment.



Course des Héros

- Pour la troisième année consécutive, **l'ACPE a pris la ligne de départ de la Course des Héros**, représentée par 13 coureurs. **Leur participation a permis de lever 4 200 € de dons pour l'association. Merci à nos héros !**

Le pôle juridique

Grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, nous avons pu considérablement augmenter le nombre d'affaires dans lesquelles nous nous portons partie civile. En effet, cette année l'ACPE s'est constituée partie civile dans 12 nouvelles affaires, dont 9 concernent des faits de proxénétisme aggravé et 3 concernent d'autres formes de violences sexuelles sur mineurs. À ce jour, l'ACPE est constituée partie civile dans 16 affaires. Enfin nous avons reçu le **Trophée Pro Bono 2018** de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme en juin 2018.



- **Affaire Sartrouville, Cour d'Assises des Yvelines - Maître BOERINGER et Maître LEVY** : en avril 2018, un enseignant âgé d'une quarantaine d'années était jugé pour viols et agressions sexuelles sur sept de ses anciens élèves, âgés de 8 à 11 ans. Il a été condamné à dix années de réclusion criminelle.
- **Affaire Créteil, Tribunal Correctionnel de Créteil - Maître MERLE-BERAL** : cinq jeunes hommes étaient poursuivis pour avoir prostitué plusieurs jeunes filles, dont l'une était âgée d'à peine 16 ans. À l'issue de l'audience qui s'est tenue le 6 avril 2018, ils ont été condamnés à des peines allant de 2 à 6 ans d'emprisonnement. Ils ont également été condamnés à verser la somme de 4 000 € à l'ACPE.
- **Affaire Argenteuil, Tribunal Correctionnel de Pontoise et Tribunal pour enfants de Pontoise - Maître SAÏDI-COTTIER** : un jeune homme était poursuivi pour proxénétisme aggravé. Il était notamment le proxénète de sa "petite amie" ainsi que des amies de celles-ci. Il a été condamné à 2 ans d'emprisonnement et à verser la somme de 1 000 € à l'ACPE. Dans cette affaire une jeune fille de 16 ans a également été reconnue coupable de proxénétisme par le tribunal pour enfants qui a ordonné un suivi socio-judiciaire jusqu'à ses 19 ans.
- **Affaire Clamart, Tribunal Correctionnel de Paris - Maître BRILLAT-CAPPELO** : en juillet douze hommes étaient renvoyés devant le tribunal correctionnel pour proxénétisme aggravé. L'affaire a éclaté au grand jour lorsqu'en avril 2016 deux jeunes filles mineures qui se prostituaient pour leur compte ont porté plainte. L'enquête a permis d'identifier vingt-sept victimes dont vingt mineures. Ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 4 ans d'emprisonnement. Ils ont également été condamnés à verser la somme de 6 000 € à l'ACPE. Le Parquet ayant fait appel de certaines condamnations pénales, une nouvelle audience aura lieu en février 2019 devant la cour d'appel de Paris.

- **Affaire Val-de-Marne, Tribunal Correctionnel de Créteil - Maître BREHAM** : en octobre 2018 dix jeunes majeurs ont été condamnés à des peines allant de 8 mois d'emprisonnement avec sursis à 4 ans d'emprisonnement pour proxénétisme aggravé en fonction de leur rôle et de leur implication au sein de quatre micros réseaux actifs au cours de l'année 2017 dans le Val-de-Marne. Parmi eux deux jeunes femmes dont une a également été reconnue victime. Deux mineurs attendent leur jugement devant le tribunal pour enfant. Le Parquet a fait appel de certaines condamnations pénales.
- **Affaire Nanterre, Tribunal Correctionnel de Nanterre - Maître BREHAM** : dix personnes étaient poursuivies pour proxénétisme aggravé. L'enquête a permis d'identifier cinq victimes dont trois mineures. Le chef de ce réseau, géré comme une véritable entreprise, a été condamné à 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis et 20 000 € d'amende, les deux "hommes de main" ont eux été condamnés à 2 ans d'emprisonnement dont 1 an avec sursis et 2 000 € d'amende. Les jeunes femmes qui étaient poursuivies ont, elles, été relaxées. Deux mineures attendent leur jugement devant le tribunal pour enfant.



> Affaires en cours d'instruction :

- **Affaire Pontoise, Tribunal de Grande Instance de Pontoise - Maître HALTER** : à la suite d'un rapport sexuel entre un homme de 28 ans et une enfant de 11 ans, une plainte pour viol est déposée. Suite à une requalification du Parquet le mis en cause est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans. Lors de l'audience le tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent et un juge d'instruction a été saisi afin de déterminer s'il s'agissait d'un viol ou d'une atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans. L'ACPE s'est constituée partie civile depuis l'audience en février 2018. À ce jour plusieurs expertises sont en cours.
- **Affaire Vivastreet, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître BREHAM** : suite à la plainte d'une association une enquête a été ouverte en mai 2018 contre le site Vivastreet que nous retrouvons dans de nombreuses affaires. L'ACPE devrait être auditionnée par le juge d'instruction prochainement.
- **Affaire Cambodge et Népal, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître PITCHOUGUINA** : depuis décembre 2015 un français de 46 ans est mis en examen pour corruption de mineurs, agressions sexuelles et viols sur des enfants de moins de quinze ans au cours de voyages humanitaires dans des orphelinats au Népal et au Cambodge.
- **Affaire Villemousson sur Orge, Tribunal de Grande Instance d'évry - Maître DAOUD et Maître BOYER** : depuis mai 2016 l'ACPE est partie civile dans cette affaire mettant en cause un professeur pour agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images à caractère pédopornographique.
- **Affaire Gargenville, Tribunal de Grande Instance de Versailles - Maître PITCHOUGUINA** : un homme de 26 ans est poursuivi pour des faits de viols sur mineurs et détention d'images à caractère pornographique mettant en scène de très jeunes enfants.
- **Affaire Savigny Le Temple, Tribunal de Grande Instance de Melun - Maître CHARDEAU et Maître BENOIST** : dans cette affaire six personnes sont mis en examen dont une mineure. Ils sont poursuivis pour des faits de proxénétisme mais également de séquestration.
- **Affaire Paris, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître VISCONTI** : dans cette affaire cinq jeunes hommes dont deux mineurs sont poursuivis pour des faits de proxénétisme sur mineures. À ce jour l'enquête a permis d'identifier douze victimes dont deux mineures. L'ACPE accompagne la maman d'une des victimes.
- **Affaire Orange, Tribunal de Grande Instance d'Avignon - Maître PITCHOUGUINA** : neuf hommes et trois femmes âgés de 17 à 26 ans ont été mis en examen fin juin 2018 pour des faits de proxénétisme sur mineurs.
- **Affaire Ile-de-France, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître DAOUD et Maître LECORRE** : huit personnes dont trois femmes

...

...

sont mises en examen pour proxénétisme aggravé. Les investigations ont, pour l'instant, permis d'identifier trois réseaux liés entre eux.

- **Affaire Vietnam, Tribunal de Grande Instance de Paris - Maître GODIN :** un chirurgien d'une cinquantaine d'années est mis en cause pour des faits de viols et agressions sexuelles sur 38 mineurs au Vietnam, l'instruction est en cours depuis maintenant près de cinq ans et semble enfin toucher à sa fin.
- > **Affaires dans lesquelles l'instruction est terminée :**
 - **Affaire nigériane Paris, Cour d'Assises de Paris - Maître DAHMOUH et Maître SAIDI-COTTIER :** dans cette affaire quatre femme et deux hommes sont renvoyés devant la cour d'assises de Paris pour des faits de proxénétisme aggravé et traite des êtres humains. Parmi les victimes une fillette âgée de 10 ans au moment des faits. L'audience est prévue pour fin 2019.
 - **Affaire Versailles, Tribunal Correctionnel de Versailles - Maître AKKORI :** depuis 2017 un homme est poursuivi pour consultation et détention d'images à caractère pédopornographique. Une très grande quantité de fichiers ont été retrouvés dans son ordinateur. L'instruction est terminée depuis mai 2018.
 - **Affaire Scouts de Lyon, Tribunal Correctionnel de Lyon - Maître PITCHOUGUINA & Maître MERLE-BERAL :** en mai 2017 l'ACPE s'est constituée partie civile dans cette affaire mettant en cause un prêtre lyonnais pour des agressions sexuelles commises sur de jeunes garçons.

Plus de 70 victimes ont aujourd'hui été recensées par une association leur venant en aide. L'instruction est terminée depuis décembre 2018 et une audience devrait avoir lieu fin 2019.



- **Affaire Malakoff, Tribunal Correctionnel de Nanterre - Maître DAUD et Maître MARTINE :** depuis mai 2016 l'ACPE est partie civile dans cette affaire dans laquelle sont poursuivis sept jeunes hommes de 18 à 28 ans. Ils sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour avoir prostitué plusieurs jeunes filles dont une âgée de 16 ans. L'audience aura lieu mi-mars 2019.
- **Affaire Lille II, Cour d'Assises des Mineurs de Nord - Maître BREHAM :** l'ACPE est constituée partie civile dans cette affaire depuis avril 2018. Neuf jeunes hommes sont renvoyés devant la cour d'assises des mineurs, certains étant âgés de 16 ans au moment des faits. Ils sont accusés d'avoir prostitué huit jeunes femmes dont certaines âgées de 14 ans. Le jugement aura lieu fin juin 2019 à Douai.
- **Affaire Marseille, Cour d'Assises de Marseille - Maître DAUD et Maître BOYER :** L'ACPE s'est portée partie civile en décembre

2016 et l'instruction est terminée. Quatre hommes sont mis en cause dans cette affaire pour viol et proxénétisme sur mineur de moins de 15 ans. Ils sont renvoyés devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, l'audience aura lieu fin 2019.

N.B. : à ce jour, deux dossiers sont en cours de constitution de partie civile pour des faits de proxénétisme sur mineurs.

N.B. bis : dans l'affaire **Tours - Maître PITCHOUGUINA et Maître MERLE-BERAL :** un professeur était poursuivi pour viols sur mineurs de 15 ans. Le juge d'instruction avait, dans un premier temps, refusé la constitution de partie civile de l'ACPE. Le mis en cause s'est donné la mort ce qui a eu pour effet d'éteindre l'action publique. Aucun jugement n'aura lieu.

Nos mécènes

Nos fidèles mécènes ont continué de nous venir en aide pour consolider les finances de l'ACPE.

- **Serena Capital :** merci à notre administrateur Xavier Lorphelin d'avoir mis son entreprise à contribution.
- **NIFLOSE :** nous remercions également notre Trésorier Michel Haas pour son soutien financier, en plus de son implication dans les comptes de l'association.

Les foyers d'accueil soutenus par l'ACPE



L'ACPE a poursuivi son soutien financier aux foyers pour enfants. La **Fondation Virvanie** reçoit notre aide pour le financement de la Maison Élisabeth, accueillant 22 jeunes filles. Grâce à cette prise en charge, **elles peuvent notamment bénéficier de consultations avec une psychologue.** Nous avons également soutenu les actions de l'association **"Aide aux Filles et aux Femmes en Détresse" (AFFD)** à Madagascar, qui propose aux jeunes victimes de devenir autonomes financièrement, notamment par l'intermédiaire de parcours de formation professionnelle.